

02025 - 06

Envoyé en préfecture le 14/02/2025  
Reçu en préfecture le 14/02/2025  
Publié le  
ID : 033-213302722-20250214-U2025\_06-AU

**RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE**  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE MARSAS



N° DP 033 272 24 J0017 déposé le 31/10/2024, complet le 31/10/2024 et affiché le 31/10/2024	
Par :	Monsieur DUCROCQ Thierry
Demeurant à :	120, Rue de l'Abbé Bernier 33620 MARSAS
Sur un terrain sis à :	120, Rue de l'Abbé Bernier 33620 MARSAS 272 ZA 438
Nature des Travaux :	Installation d'un garage en tôle

**ARRÊTÉ**  
retirant Déclaration préalable  
au nom de la commune

Le Maire de la commune de Marsas,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 novembre 2005,  
Vu la modification n°1 approuvée le 21 février 2007,  
Vu l'arrêté en date du 28/11/2024 autorisant une déclaration préalable à Monsieur DUCROCQ Thierry pour l'installation d'un garage en tôle sur un terrain situé 120, Rue de l'Abbé Bernier à MARSAS (33620) ;

Vu la demande de retrait formulée le 12/02/2025 par le bénéficiaire de l'autorisation,

Considérant que le projet n'a pas fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier et d'un commencement de travaux sur le terrain,

**ARRETE**

**Article 1 :** La déclaration préalable est **RETIREE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

**Article 2 :** Le présent arrêté vaut retrait des taxes d'urbanisme dont la déclaration préalable constituait le fait générateur.

A Marsas,  
Le Maire,  
Brigitte MISIAK  
Signé électroniquement

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*



Signé électroniquement par : Brigitte Misiak  
Date de signature : 14/02/2025  
Qualité : Parapheur Urbanisme Marsas - Maire